Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 25 octobre 2012 17 h

Séance tenue le jeudi 25 octobre 2012 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Elaine Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Michel Bissonnet, Mme Marie Cinq-Mars, M. Robert Coutu, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Francis Deroo, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. George McLeish, M. Bill McMurchie, M. John W. Meaney, M. Luis Miranda, M. David Pollock, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Claude Trudel, Mme Maria Tutino, M. Morris Vesely et Mme Monique Worth.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Richard Bélanger.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public »

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Robert Coutu	M. Michael Applebaum	Article 4.01 – Respect des règles d'attribution du contrat de gré à gré de 3.1 M $ accordé à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) pour un programme de formation de gestionnaires

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 06.

CG12 0380

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 octobre 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG12 0381

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 septembre 2012

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 septembre 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 octobre 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG12 0382

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 septembre 2012

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 septembre 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 18 octobre 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 27 août au 20 septembre 2012.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 27 août au 20 septembre 2012.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 27 août au 20 septembre 2012.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucune réponse n'est déposée.

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du procès-verbal de correction en regard de la résolution CG12 0216.

7.02 Dépôt du procès-verbal de correction en regard du règlement RCG 07-031-2 (CG12 0238).

CG12 0383

Dépôt du Bilan 2011 de l'état de préparation de l'agglomération de Montréal face à un éventuel sinistre

La porte-parole de l'assemblée dépose le Bilan 2011 de l'état de préparation de l'agglomération de Montréal face à un éventuel sinistre, et le conseil en prend acte.

07.03 1121887001

CG12 0384

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence suite au bris d'un transformateur dans le secteur basse pression de l'usine de production d'eau potable Charles-Jules Des Baillets, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4)

La porte-parole de l'assemblée dépose le rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour les travaux d'urgence et des contrats de gré à gré accordés à Hewitt pour la location temporaire de deux génératrices, à Surplec pour la location d'un transformateur et à Britton Électrique pour l'installation et la mise en service du transformateur à l'usine de production d'eau potable Charles-Jules Des Baillets, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.04 1120417013

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0385

Accorder un contrat de gré à gré à OSIsoft inc. pour l'acquisition d'une licence additionnelle du logiciel PI-HA (version Haute Disponibilité) et l'entretien annuel de cette licence, pour une somme maximale de 62 432,85 $, taxes incluses, portant la valeur cumulée des contrats à 254 697,03 $, toutes taxes incluses (Fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 201 par sa résolution CE12 1615;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à OSIsoft inc., fournisseur unique, pour l'acquisition et l'entretien du logiciel PI-HA (version haute disponibilité), pour une somme maximale de 62 432,85 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 15 août 2012;

2 - d'autoriser le chef de projet de la Direction de l'eau à signer tout document requis à cette fin, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1123634002

CG12 0386

Conclure avec Technofil inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de pantalons pour le personnel policier du SPVM - Appel d'offres public 12-11963 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1650;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de pantalons pour le personnel policier du Service de police de la Ville de Montréal;

2 - d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Technofil inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11963 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1123997011

CG12 0387

Accorder un contrat à Odotech inc. pour la fourniture et l'installation d'un système de nez électroniques pour la caractérisation et la quantification des émissions d'odeurs provenant des activités actuelles de compostage réalisées au Complexe environnemental St-Michel - Dépense totale de 143 856,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12241 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1651;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense totale de 143 856,31 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un système de nez électroniques pour la caractérisation et la quantification des émissions d'odeurs provenant des activités actuelles de compostage réalisées au Complexe environnemental St-Michel, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Odotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 108 651,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12241;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1120549006

CG12 0388

Conclure avec Le Groupe de Sécurité Garda inc. une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 2 périodes de 12 mois supplémentaires, pour la fourniture de services d'agents de sécurité pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu) - Appel d'offres public 12-12368 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1653;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, à compter du 1er novembre 2012 et se terminant le 31 octobre 2014, assortie d'une option de prolongation de 2 périodes de 12 mois supplémentaires, pour la fourniture, sur demande, de services d'agents de sécurité pour les points de service de la cour municipale, à l'exclusion du chef-lieu;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Le groupe de Sécurité Garda inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12368 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1122346001

CG12 0389

Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif D-Trois-Pierres, pour la fourniture de services de déneigement dans trois parcs-nature du secteur ouest (Cap-Saint-Jacques, Anse-à-l'Orme et parc agricole du Bois-de-la-Roche), pour la période de novembre 2012 à octobre 2015, pour une somme maximale de 157 071,85 $ (sans taxe - OBNL)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1654;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à D-Trois-Pierres, organisme à but non lucratif, pour la période de novembre 2012 à octobre 2015, pour les services de déneigement dans trois parcs-nature du secteur Ouest (Cap Saint-Jacques, Anse-à-l'Orme, et parc agricole du Bois-de-la-Roche), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 157 071,85 $ (non-taxable - OBNL), conformément à l'offre de services 12-6436;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1125054002

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0390

Autoriser une dépense additionnelle de 249 960,97 $, taxes incluses, dans le cadre d'une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition et l'entretien de logiciels accordé à La Compagnie CA du Canada (CG11 0433), pour la période du 1er novembre 2012 au 30 mars 2015, majorant ainsi le montant total du contrat de 986 321,76 $ à 1 236 282,73 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1655;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 249 960,97 $ taxes incluses, dans le cadre d'une entente avec le Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition et l'entretien de logiciels accordé à La Compagnie CA du Canada (CG11 0433), à compter du 1er novembre 2012 au 30 mars 2015, majorant ainsi le montant total du contrat de 986 321,76 $ à 1 236 282,73 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1122414002

CG12 0391

Accorder un contrat à Novipro inc. pour la fourniture d'un système d'ordinateur central, pour une somme maximale de 1 805 107,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12351 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1656;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'accorder à Novipro inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un système d'ordinateur central, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 805 107,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12351;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1125954008

CG12 0392

Conclure avec Albert Viau, division Emco Corporation et St-Germain Égouts et Aqueducs inc. des ententes-cadres collectives, d'une durée de 24 mois avec deux options de renouvellement de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de robinets vannes et tuyaux en fonte ductile - Appel d'offres public 12-12318 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1657;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de conclure deux ententes-cadres collectives, d'une durée de 24 mois, avec deux options de renouvellement de 12 mois chacune, pour la fourniture, sur demande, de robinets vannes et de tuyaux en fonte ductile ;

2 - d'accorder aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes pour le groupe mentionné en regard de chacune d'elles, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12318 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

Firme	Groupe
Albert Viau division Emco Corporation	1
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	2

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1125331009

CG12 0393

Conclure avec Hypertec Systèmes inc. une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de 200 ordinateurs portables - Appel d'offres public 12-12156 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1658;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de 200 ordinateurs portables;

2 - d'accorder à Hypertec Systèmes inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12156 et au tableau de prix reçu et joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1121057003

CG12 0394

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés, pour une durée d'environ 23 mois se terminant le 31 juillet 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1659;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés pour une durée d'environ 23 mois se terminant le 31 juillet 2014, selon les termes et conditions stipulés dans les contrats signés avec les fournisseurs et disponibles sur le site du CSPQ ;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1124983002

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0395

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour les travaux de mise à niveau des stations de pompage Lambert Closse et Vincent-d'Indy et de remplacement de clapets à la station de pompage Châteaufort - Dépense totale de 1 952 179,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10041 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2012 par sa résolution CE12 1616;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 952 179,81 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de mise à niveau des stations de pompage Closse et Vincent d'Indy et de remplacement de clapets à Châteaufort, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 774 708,92 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10041 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.11 1120884005

CG12 0396

Accorder un contrat de design-construction à Cosoltec inc. pour la construction de la caserne de pompiers numéro 32, située à l'intersection du boulevard Gouin et de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 6 937 223,01 $, taxes incluses - Appel d'offres 5597 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2012 par sa résolution CE12 1622;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 6 937 223,01 $, taxes incluses, pour la conception et l'exécution des travaux d'aménagement de la caserne de pompiers numéro 32, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Cosoltec inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 590 454,06 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5597;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1121035009

CG12 0397

Accorder un contrat à Les Constructions Venne et Fils ltée pour les travaux de construction de la caserne de pompiers numéro 59, située au 16881 boulevard Pierrefonds, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 7 127 516,75 $, taxes incluses - Appel d'offres 5612 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2012 par sa résolution CE1623;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 7 127 516,75 $, taxes incluses, pour les travaux de construction de la caserne de pompiers numéro 59, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Les Constructions Venne et fils ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 855 800 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5612;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1123456013

CG12 0398

Autoriser une dépense additionnelle de 228 637,10 $, taxes incluses, pour la mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 1 à 7 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à la firme Congeres inc. (CG12 0146), majorant ainsi le montant total du contrat de 892 667,06 $ à 1 121 304,16 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1660;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 228 637,10 $, taxes incluses, pour la mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 1 à 7 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Congeres inc. (CG12 0146), majorant ainsi le montant total du contrat de 892 667,06 $ à 1 121 304,16 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1123334029

CG12 0399

Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation de travaux pour la mécanique du bâtiment dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 625 246,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 9859 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1662;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 625 246,59$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux requis pour la mécanique du bâtiment dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à HVAC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 500 234,85 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9859;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.15 1124745003

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0400

Accorder un contrat à Les Installations Électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux en électricité dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 355 803,26 $, taxes incluses - Appel d'offres public 9857 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1663;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 355 803,26 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux requis en électricité dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Les Installations Électriques Pichette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 243 622,15 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9857;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.16 1124745004

CG12 0401

Approuver l'addenda 3 se rapportant au renouvellement du contrat d'entretien du système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans le cadre du contrat avec Hewlett-Packard Canada Co. (HP) (CG12 0037) et l'addenda 4 du contrat d'entretien du SGI avec HP afin d'y ajouter le support de la solution Ortivus, pour une dépense additionnelle de 231 789,60 $, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 212 607,39 $ à 14 444 396,99 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2012 par sa résolution CE12 1625;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'addenda 3 pour le renouvellement du contrat d'entretien du système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec Hewlett-Packard (Canada) Co;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 231 789,60 $, taxes incluses, pour le support de la solution Ortivus;

3- d'approuver, à cette fin, le projet d'addenda 4 modifiant le contrat d'entretien du SGI avec Hewlett-Packard (Canada) Co afin d'y ajouter le support de la solution Ortivus, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 212 607,39 $ à 14 444 396,99 $, taxes incluse ;

4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1120659002

CG12 0402

Abroger la résolution CM09 0518 concernant l'accord de développement relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN / Adopter le nouveau projet d'accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe Saint-Charles inc. relatif à la propriété sise au 1830-1880, rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1671;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'abroger la résolution CM09 0518;

2 - d'approuver le projet d'accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe Saint-Charles inc. dans le cadre du projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN sis au 1830-1880, rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;

3 - d'approuver le projet d'acte de garantie hypothécaire de deuxième rang consenti par Les Cours Pointe Saint-Charles inc. en faveur de la Ville, au montant de 2 000 000 $, sur le lot 4 664 263 du cadastre du Québec, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.18 1125843001

CG12 0403

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Quartis inc. un terrain situé au nord-est de la rue de l'Inspecteur, entre la rue Saint-Paul Ouest et la rue Saint-Maurice, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Bonaventure, pour un montant de 730 000 $, plus les taxes applicables / Identifier le lot 5 069 560 du cadastre du Québec comme étant une partie du domaine public « rue » de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1667;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Quartis inc. un terrain d'une superficie de 446,2 mètres carrés, constitué du lot 5 069 560 du cadastre du Québec, situé au nord-est de la rue de l'Inspecteur, entre la rue Saint-Paul Ouest et la rue Saint-Maurice, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Bonaventure, pour un montant de 730 000 $, plus les taxes applicables;

2 - d'identifier le lot 5 069 560 du cadastre du Québec, lorsqu'il sera acquis par la Ville, comme étant une partie du domaine public « rue » de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.19 1124435006

CG12 0404

Retenir les services de Aon Parizeau inc., courtiers d'assurances, pour le renouvellement d'un cautionnement de 1 M$ auprès de la Compagnie Travelers Garantie du Canada, couvrant la période du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2014, pour le Complexe environnemental St-Michel comme exploitant d'un site d'enfouissement pour une somme de 12 000 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2012 par sa résolution CE12 1633;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de retenir de gré à gré, conformément à la loi, les services de AON Parizeau inc, courtiers d'assurances, aux fins du renouvellement d'un cautionnement de 1 M$ auprès de la Compagnie Travelers Garantie du Canada, couvrant la période du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2014, tel que requis par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (L.R.Q., c. Q-2, r. 19, a. 140 et ss) pour l'exploitation du site d'enfouissement au Complexe environnemental Saint-Michel, pour une somme forfaitaire maximale de 12 000 $;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1125960003

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.21 à 20.23 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0405

Accorder un contrat à Mancom Manufacturing inc. pour la fourniture et l'installation d'un système de rameneur de cible pour la salle de tir du Centre Opérationnel Est, réservé à l'usage exclusif du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la somme maximale de 172 232,55 $ taxes incluses - Appel d'offres public 12-12260 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2012 par sa résolution CE12 1706;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire Mancom Manufacturing inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de rameneur de cible pour la salle de tir du Centre opérationnel Est, réservé à l'usage exclusif du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 172 232,55 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12260 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1124699001

CG12 0406

Approuver un projet d'avenant à la convention relative au mandat de la Société du Havre de Montréal (SHM) intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme en 2011 (CG11 0039) / Accorder un soutien financier de 700 000 $ à la SHM pour ses activités liées à la planification et au développement du Havre, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2012 par sa résolution CE12 1714;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 700 000 $ à la Société du Havre de Montréal pour ses activités liées à la planification et au développement du Havre, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015;

2 - d'approuver un projet d'avenant à la convention relative au mandat de la SHM intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme en 2011 (CG11 0039), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1121009006

CG12 0407

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour la réalisation des travaux de réfection et de modernisation de la mécanique de bâtiment des secteurs de l'ozonation et des postes de pompage d'eau brute à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 2 425 829,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10055 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2012 par sa résolution CE12 1708;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 2 425 829,28 $, taxes incluses, pour des travaux de réfection et de modernisation de la mécanique du bâtiment des secteurs de l'ozonation et des postes de pompage d'eau brute à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Lambert Somec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 325 829,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10055;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.23 1122982008

CG12 0408

Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et de parc sur les lots 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970, tous du cadastre du Québec / Mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour négocier l'acquisition de ces sites

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2012 par sa résolution CE12 1724;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de décréter l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et à des fins de parc sur les lots 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 tous du cadastre du Québec, avec bâtisses dessus érigées;

2 - de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;

3 - de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour négocier l'acquisition de ces sites.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

30.01 1125268007

CG12 0409

Approuver le contenu du Bilan 2011 du Plan de transport 2008 de Montréal et sa diffusion auprès des partenaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2012 par sa résolution CE12 1716;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

d'approuver le contenu du *Bilan 2011* du *Plan de transport 2008* de Montréal et sa diffusion auprès des partenaires.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1120470002

CG12 0410

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain et d'immeubles

AVID DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain et d'immeubles », l'objet de projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1120890005

CG12 0411

Avis de motion - Règlement autorisant la construction et l'occupation de deux bâtiments destinés à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situés sur une partie du lot 3 364 359

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation de deux bâtiments à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situés sur une partie du lot numéro 3 364 359 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1120603006

CG12 0412

Avis de motion - Règlement autorisant la construction et l'occupation de deux bâtiments à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situés sur le lot 1 878 522

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation de deux bâtiments à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situés sur le lot numéro 1 878 522 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1120603001

CG12 0413

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 62 600 000 $ pour le versement à la Société de transport de Montréal de contributions spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 62 600 000 $ pour le versement à la Société de transport de Montréal de contributions spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1123843002

CG12 0414

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif au régime de retraite des employés de la Ville de Pierrefonds (1340)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au régime de retraite des employés de la Ville de Pierrefonds (1340) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1122690001

CG12 0415

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement intitulé « Règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lachine (2553) »

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du Règlement modifiant le règlement intitulé « Règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lachine (2553) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1122338004

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 42.01 à 420.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0416

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux (RCG 08-038)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux (RCG 08-038) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2012, par sa résolution CE12 1471;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux (RCG 08-038) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1125885003

RCG 08-038-2

CG12 0417

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc, ne sont pas de la nature la plus locale

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc, ne sont pas de la nature la plus locale a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012, par sa résolution CE12 1527;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc, ne sont pas de la nature la plus locale ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1115075004

RCG 12-017

CG12 0418

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (Trame verte de l'est)

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (Trame verte de l'est) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012, par sa résolution CE12 1526;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » (Écoterritoire de la trame verte de l'Est);

2 - de ne prévoir aucune condition ou modalité afin d'assurer la transition puisque les immeubles n'ont pas été financés par des revenus d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1124198009

RCG-12-018

CG12 0419

Approbation du Règlement R-105-9 modifiant le Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1690;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

d'approuver le règlement R-105-9 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement modifiant le règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal », conformément aux dispositions de l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1120854006

CG12 0420

Nomination de membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2012 par sa résolution CE12 1635;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

1 - de nommer Mme Jeannine Gauthier, représentant le milieu de l'économie sociale, à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement d'Anjou (CLD d'Anjou), du 28 mars au 11 juin 2012, pour une période de 2 ans, soit jusqu'en juin 2014;

2 - de reconduire le mandat de Mme Carole Laforest, représentant le milieu des affaires, à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement d'Anjou, pour une période de 2 ans, soit jusqu'en juin 2014;

3 - de nommer M. Stéphane Desjardins, représentant le milieu des affaires, à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement d'Anjou, pour une période de 2 ans, soit jusqu'en juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1121597015

CG12 0421

Nomination de membre au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) les 3 monts

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1682;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

de nommer la conseillère Nicole Forbes à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts en remplacement du conseiller Gary Ikeman.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1121866001

À 17 h 20, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Claude Trudel
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Jane Cowell-Poitras
Mairesse suppléante